

## CADRE DE FONCTIONNEMENT DES ATELIERS DU RELAIS PETITE ENFANCE

La petite enfance est une étape essentielle durant laquelle l'attitude des parents et des adultes qui entourent l'enfant, agit sur son épanouissement, son bien-être et sa capacité à instaurer des liens sociaux.

Ce document vise à définir les engagements réciproques des assistants maternels et des animatrices durant les temps d'accueil de l'enfant, au Relais petite Enfance

Il permet :

- ❖ De garantir un accueil de qualité à l'enfant c'est-à-dire lui offrir un espace de jeux et d'éveil adapté à ses besoins et son développement, dans un cadre sécurisant.
- ❖ De proposer un accompagnement professionnel aux assistants maternels qui souhaitent s'impliquer activement dans les activités du RPE
- ❖ Aux parents de prendre connaissance des conditions d'accueil de leur enfant et des règles de fonctionnement des temps collectifs au sein des sites du RPE

### **1. Les services proposés par le RPE**

Le RPE un lieu d'écoute, d'information, d'orientation, d'échanges et de rencontres, destiné aux professionnels de l'accueil individuel, aux futurs parents, parents et à leurs enfants. Il travaille en collaboration, partenariat et réseau avec la MDSI, CAF, MSA, administrations, autres relais, médiathèques, structures d'accueil, intervenants extérieurs...

Il informe, accompagne les *parents* dans leur recherche d'un mode d'accueil qu'il soit individuel ou collectif, et leur apporte une aide technique dans leur fonction d'employeur.

Il soutient les *assistants maternels* dans leur pratique quotidienne et encourage la professionnalisation. Il informe les professionnels sur leur statut, leur propose une veille juridique et facilite l'accès aux droits.

Il met à jour les disponibilités d'offre d'accueil sur le territoire et les diffuse aux parents demandeurs.

Il propose des temps d'animation éducatifs et festifs pour favoriser les liens sociaux entre parents, enfants, assistants maternels. Dans le cadre de ses missions, le RPE organise des ateliers d'éveil en direction des *enfants* pour leur permettre, dans un cadre sécurisant, de découvrir, d'expérimenter, de jouer dans un petit groupe.

### **2. Rôle et Posture des professionnels**

#### **Posture de l'Assistant Maternel au RPE**

**Les Assistants Maternels s'engagent à respecter le fonctionnement du RPE et la charte nationale d'accueil du jeune enfant.**

Ce temps partagé au RPE est un **support de professionnalisation** qui doit permettre à chacun de **centrer son travail sur la qualité de l'accueil de l'enfant** avec l'attention, la bienveillance et la tolérance qui lui sont dues.

L'assistant maternel est le seul responsable de l'enfant, et doit veiller à son bien-être, respecter son âge, ses rythmes et ses besoins (sommeil, alimentation, autonomie, développement psychomoteur).

L'assistant maternel participe activement à l'activité pour encourager et stimuler l'enfant tout en respectant son choix. (Proposer sans obliger l'enfant).  
Il met des mots sur ce que l'enfant vit, l'accompagne dans ses découvertes.

Il reste aussi attentif au groupe d'enfants afin de faciliter ses relations avec les autres, dans un climat bienveillant et serein.

Il observe l'enfant dans les activités au sein du groupe afin de mieux le connaître et d'adapter ses pratiques professionnelles.

Il reste à l'écoute de ses collègues afin d'être partie prenante dans les relations professionnelles, dans le respect de chacun.

**L'assistant maternel s'engage à respecter la confidentialité liée à l'histoire de l'enfant et de sa famille. Il fait preuve de discrétion, de neutralité et de confidentialité.**

### **Rôle de l'animatrice lors des ateliers d'éveil**

Elle offre un cadre de référence professionnelle pour le groupe d'assistantes maternelles, pour les parents et les institutions.

Elle est garante du respect des règles posées et favorise ainsi une dynamique positive et professionnelle du groupe d'adultes.

Elle garantit les horaires, l'aménagement de l'espace, l'accueil des participants et le contenu des activités proposées.

Elle veille au bon fonctionnement des activités et à la sécurité de chacun.

A l'écoute, elle est attentive au bien-être individuel et collectif du public accueilli.

L'animatrice du RPE respecte le devoir de discrétion professionnelle et de neutralité.

### **3. Modalités d'accueil pendant la période de crise sanitaire**

Les enfants accueillis ont entre 3 mois et 6 ans maximum.

Afin d'assurer la sécurité et la qualité de l'accueil, un nombre maximum d'enfants par lieu d'animation est à respecter. Les jauges sont ajustées régulièrement dans le respect des consignes sanitaires.

La durée de l'animation est définie selon les horaires suivants : 9h30 – 11h00, comprenant le temps d'accueil, l'activité et le rangement.

L'utilisation du téléphone portable est interdite durant l'animation.

### **Responsabilités**

Les enfants fréquentant le Relais restent sous la surveillance et la responsabilité de leur assistant maternel respectif. **Celui-ci s'engage à respecter les conditions de son agrément et les directives PMI** : autorisation des parents et assurance dans le cadre de son contrat (responsabilité civile et assurance automobile spécifique).

Toute personne fréquentant le Relais prendra soin du matériel mis à sa disposition et participera au rangement à la fin de l'animation (dans la mesure du possible).

En cas de perte, vol, échange de poussettes, vêtements, jouets, bijoux, le Relais se dégage de toute responsabilité.

#### 4. **Inscription et participation aux animations**

Durant la période de la crise sanitaire, des groupes fixes d'assistants maternels et enfants sont constitués dans le respect des règles sanitaires.

En cas d'empêchement, l'assistant maternel se devra de prévenir les animatrices par SMS. Un mail ou un courrier du service sera envoyé en cas d'absence non prévenue. Au bout de 3 absences non signalées, l'assistant maternel sera exclu des animations pendant 1 mois.

*Pour les Assistants Maternels provenant du territoire conventionné de la CDC Rurale de l'entre Deux Mers, les ateliers se dérouleront uniquement sur le RPE de Monségur.*

Seuls les enfants confiés aux assistants maternels dans le cadre de leur agrément peuvent venir. Aucun enfant scolarisé ne pourra participer aux animations. Les Assistants maternels qui viennent avec leur enfant non scolarisé devra fournir l'attestation de responsabilité civile au nom de celui-ci.

En cas de maladie (à l'exception des maladies dites à éviction notifiées par le médecin), pour le confort de l'enfant si les symptômes sont sévères, la participation aux temps collectifs pendant la phase aiguë de la maladie n'est pas conseillée.

Rappel : Attention, en cas de signes évocateurs du virus Covid-19, suivre le protocole sanitaire en vigueur

#### **Autorisations et accord parental**

Les animations proposées par le Relais sont **gratuites**, mais leur fréquentation est soumise à la **volonté de l'assistant maternel** et à **l'accord des parents**. Ainsi, l'autorisation parentale signée pour chaque enfant dès la PREMIÈRE SÉANCE EST OBLIGATOIRE, ainsi que la validation du protocole sanitaire.

**Seule** l'animatrice du Relais est autorisée à prendre des photos pendant les temps d'accueils collectifs.

Une autorisation concernant le droit à l'image est aussi à retourner au Relais. Pour autant, le relais lors d'événements festifs (sorties, spectacles...) ne saurait être tenu responsable des photos et films pris sans le consentement des parents, par les familles et les assistants maternels présents et de leur utilisation.



# CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

## DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1** Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2** J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5** Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6** Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7** Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8** J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9** Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10** J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

